

**Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations  
dans la vallée de l'Orne et son bassin versant**

**Comité Syndical du 15 décembre 2023**

**N° CS-23-04-04 – INVENTAIRE COMPTABLE – REGLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT –  
NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son Bassin Versant, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, le 15 décembre 2023 à 12h30 à l'Hôtel de Ville, 10 rue Serge Rouzière à Fleury-sur-Orne (14123), sous la présidence de Patrick LEDOUX, Président.

Date de la convocation : 8 décembre 2023

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	15
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	18

**Présents** : Mme Florence BOULAY, Mme Valérie DESQUESNE, Mme Clara DEWAELE, M. Bruno FRANCOIS, M. Michel FRICOUT, M. Joël JEANNE, M. Ludovic ROBERT, M. Ludwig WILLAUME, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Pascal HOORELBEKE, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Clémentine LE MARREC, M. Patrick LEDOUX, Mme Nadine LEFEVRE, M. Morgan TAILLEBOSQ.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. Patrick JEANNENEZ, M. Christian DELBRUEL, Mme Ghislaine RIBALTA

**Excusés** : Mme Alexandra BELDJOUDI, Jean-Yves HEURTIN, Dominique ROSE, M. Romain BAIL, Mme Julie CALBERG-ELLEN, M. Serge RICCI.

Le comité nomme M. Morgan TAILLEBOSQ, secrétaire de séance.

---

L'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que la dotation aux amortissements est une dépense obligatoire pour les communes, les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics.

Par délibération n°CS-23-03-04 du 22 septembre 2023, le Comité Syndical a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La présente délibération vient préciser les règles d'amortissement à appliquer, au budget du SMLCI, dans le cadre fixé par la M57.

## 1- Périmètre des amortissements

**La nomenclature M57 prévoit l'amortissement de toutes les immobilisations à l'exclusion des immobilisations suivantes :**

- Œuvres d'art et Biens historiques Culturels (biens sous-jacents)
- Terrains (autres que les terrains de gisement)
- Frais d'études et d'insertion suivis de réalisation,
- Immobilisations affectées ou mises à disposition.
- Agencements et aménagement de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes)
- Biens immeubles non productifs de revenus,

**La M57 prévoit l'amortissement facultatif des immobilisations suivantes :**

- Réseaux et installations de voirie

Le SMLCI n'amortit pas ces immobilisations.

## 2- Application de règles de gestion

Le guide des opérations d'inventaire distingue trois types de biens : les biens individualisables, les biens acquis par lot, les biens de faible valeur.

- Concernant **les biens individualisables** : pour les biens acquis au titre des exercices 2024 et suivants, l'amortissement est calculé selon le mode linéaire avec application du « prorata temporis ». Il n'est donc plus calculé en année pleine avec un décalage sur l'exercice suivant. La durée d'amortissement des biens individualisables est fixée selon les catégories détaillées en annexe.
- Concernant **les biens acquis par lot** : c'est aussi la règle du « prorata temporis » qui s'applique pour les biens acquis au titre des exercices 2024 et suivants. L'amortissement démarre, pour l'ensemble du lot, dès l'acquisition du premier bien (contrainte technique liée au logiciel d'immobilisation). La durée d'amortissement des biens acquis par lot est fixée selon les catégories détaillées en annexe.
- Concernant **les biens de « faible valeur »**, il s'agit des biens acquis pour un montant inférieur ou égal à 500 € TTC et qui revêtent un caractère de durabilité. Pour ces biens, la règle du « prorata temporis » est écartée. Ces biens continuent à être amortis en année pleine sur un an avec décalage sur l'exercice suivant. Ces biens sont sortis de l'inventaire comptable et de l'actif dès la fin de leur amortissement.
- Il est décidé de ne pas neutraliser les subventions d'équipement versées.
- L'assemblée délibérante fixe les durées d'amortissement de chaque bien ou catégorie de biens, en se référant soit à la durée probable d'utilisation du bien, soit aux préconisations réglementaires pour les frais relatifs aux documents d'urbanismes, les frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation, les frais de recherche et de développement ainsi que les subventions d'équipement versées.

Toutes ces durées sont précisées en annexe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2321-2,

VU la délibération SMLCI n°CS-23-03-04 du 22 septembre 2023 approuvant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le périmètre, les règles de gestion et les durées d'amortissement présentés en annexe pour le budget du SMLCI ;

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Vote : à l'unanimité

Transmis à la Préfecture le **21 DEC. 2023**  
Affiché le **22 DEC. 2023**  
Exécutoire le **22 DEC. 2023**

**Le Président,**



**Patrick LEDOUX**

## SMLCI - NOMENCLATURE M57

Biens de faible valeur	Durée
Biens de faible valeur (coût unitaire inférieur ou égal à 500€ TTC)	1

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 203 - Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion

Nature	Catégorie	Durée
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5

#### 204 - Subventions d'équipement versées

##### 2041 - Subventions d'équipement aux organismes publics

##### 20411 - Etat

Nature	Catégorie	Durée
204111	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Biens mobiliers, matériels et études	5
204112	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Bâtiments et installations	30
204113	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
204114	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Voirie	40
204115	Subventions d'équipement versées à l'Etat - Monuments historiques	40

##### 20412 - Régions

Nature	Catégorie	Durée
204121	Subventions d'équipement versées aux Régions - Biens mobiliers, matériels et études	5
204122	Subventions d'équipement versées aux Régions - Bâtiments et installations	30
204123	Subventions d'équipement versées aux Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

##### 20413 - Départements

Nature	Catégorie	Durée
204131	Subventions d'équipement versées aux Départements - Biens mobiliers, matériels et études	5
204132	Subventions d'équipement versées aux Départements - Bâtiments et installations	30
204133	Subventions d'équipement versées aux Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

##### 20414 - Communes

##### 204141 - Communes membres du GFP

Nature	Catégorie	Durée
2041411	Subventions d'équipement versées aux Communes membres du GFP - Biens mobiliers, matériels et études	5
2041412	Subventions d'équipement versées aux Communes membres du GFP - Bâtiments et installations	30
2041413	Subventions d'équipement versées aux Communes membres du GFP - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

##### 204148 - Autres communes

Nature	Catégorie	Durée
2041481	Subventions d'équipement versées aux Autres communes - Biens mobiliers, matériels et études	5
2041482	Subventions d'équipement versées aux Autres communes - Bâtiments et installations	30
2041483	Subventions d'équipement versées aux Autres communes - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

#### 20415 - Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier

##### 204151 - GFP de rattachement

Nature	Catégorie	Durée
2041511	Subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériels et études	5
2041512	Subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement - Bâtiments et installations	30
2041513	Subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

**2041534 - A caractère industriel et commercial**

Nature	Catégorie	Durée
20415341	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractères industriel et commercial - Biens mobiliers, matériels et études	5
20415342	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractères industriel et commercial - Bâtiments et installations	30
20415343	Subventions d'équipement versées à des Etablissements publics à caractères industriel et commercial - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

**20418 - Organismes publics divers**

Nature	Catégorie	Durée
204181	Subventions d'équipement versées aux Organismes publics divers - Biens mobiliers, matériels et études	5
204182	Subventions d'équipement versées aux Organismes publics divers - Bâtiments et installations	30
204183	Subventions d'équipement versées aux Organismes publics divers - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

**2042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé**

Nature	Catégorie	Durée
20421	Subventions d'équipement versées aux Personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériels et études	5
20422	Subventions d'équipement versées aux Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	30
20423	Subventions d'équipement versées aux Personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

**2044 - Subventions d'équipement en nature****20441 - Organismes publics**

Nature	Catégorie	Durée
204411	Subventions d'équipement versées en nature aux Organismes publics - Biens mobiliers, matériels et études	5
204412	Subventions d'équipement versées en nature aux Organismes publics - Bâtiments et installations	30
204413	Subventions d'équipement versées en nature aux Organismes publics - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

**20442 - Personnes de droit privé**

Nature	Catégorie	Durée
204421	Subventions d'équipement versées en nature aux Personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériels et études	5
204422	Subventions d'équipement versées en nature aux Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	30
204423	Subventions d'équipement versées en nature aux Personnes de droit privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

**205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs**

Nature	Catégorie	Durée
2051	Concessions et droits similaires (licences, logiciels, certificats électroniques ...)	5

**208 - Autres immobilisations incorporelles**

Nature	Catégorie	Durée
2088	Autres immobilisations incorporelles	5

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES****212 - Agencements et aménagements de terrains**

Nature	Catégorie	Durée
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que les agencements et aménagements de terrains ne s'amortissent pas (nature 2128)

**213 - Constructions****2132 - Bâtiments privés**

Nature	Catégorie	Durée
21321	Immeubles de rapport	35
21328	Autres bâtiments privés	35

**2135 - Installations générales, agencements aménagements des constructions**

Nature	Catégorie	Durée
21352	Bâtiments privés	15

**214 - Constructions sur sol d'autrui**

Nature	Catégorie	Durée
2142	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments privés	Durée du bail
2148	Autres constructions sur sol d'autrui	Durée du bail

**215 - Installations, matériel et outillage techniques****2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile**

Nature	Catégorie	Durée
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10

**2157 - Matériel et outillage technique**

Nature	Catégorie	Durée
215731	Matériel roulant de voirie	10
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10
21578	Autre matériel technique	10

**2158 - Autres installations, matériel et outillage technique**

Nature	Catégorie	Durée
2158	Outillages techniques et installations (chariot de manutention, coffret d'outillage, échaffaudage...)	8

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit des amortissements facultatifs pour les réseaux et installations de voirie

**Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Articles 217xxx**

Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition seront amorties sur la même durée que la catégorie d'immobilisation directe

**218 - Autres immobilisations corporelles****2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers**

Nature	Catégorie	Durée
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10

**2182 - Matériel de transport**

Nature	Catégorie	Durée
21828	Véhicules légers (utilitaires, trottinettes, vélos...)	5
21828	Poids lourds (véhicules de PTAC supérieur ou égal à 3,5 T)	10

**2183 - Matériel informatique****21838 - Autre matériel informatique**

Nature	Catégorie	Durée
21838	Autres matériels informatiques (ordinateurs, tablettes, etc.)	5

**2184 - Matériel de bureau et mobilier****21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers**

Nature	Catégorie	Durée
21848	Mobilier et matériel de bureau	10
21848	Coffre fort à usage non scolaire	30

**2185 - Matériel de téléphonie**

Nature	Catégorie	Durée
2185	Matériel de téléphonie	5

**2188 - Autres immobilisations corporelles**

Nature	Catégorie	Durée
2188	Autres immobilisations corporelles	10

**Les immobilisations reçues en affectation - Articles 22xx**

Les immobilisations reçues en affectation seront amorties sur la même durée que la catégorie d'immobilisation directe correspondante